

## Concepteur, acteur, narrateur : le héraut, protagoniste central des rituels de cour à la fin du Moyen Âge

---

Thalia Brero  
Université de Genève

Dans les cours royales et princières de la fin du Moyen Âge, le héraut d'armes est un personnage aussi incontournable qu'insaisissable. Incontournable, car du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle – mais fort peu avant et assez rarement après –, on le rencontre partout : sur les champs de bataille, dans les tournois et fêtes de cour, en mission à travers l'Europe ou les États de son souverain... Mais peu importent les lieux, finalement : il est surtout présent lors de chaque événement d'importance. Insaisissable, ensuite, en raison justement de la nature protéiforme de son office, qui résiste bien souvent à toute catégorisation tant il s'avère mouvant au fil du temps. Les compétences des héraults étaient en effet particulièrement variées ; elles s'exerçaient dans des domaines si divers que l'on peine parfois à saisir quel était le fil rouge entre leurs différentes activités et comment ces multiples attributions pouvaient être réunies en un seul métier<sup>1</sup>.

Les héraults étaient à l'origine de simples crieurs ou messagers. Issus de la catégorie socioprofessionnelle des jongleurs et des musiciens, ils appartenaient à la petite domesticité de la cour. Le développement des tournois au XII<sup>e</sup> siècle les amena à devenir des spécialistes du blason ; leurs compétences pour identifier les

---

1.– L'étude des héraults médiévaux a été renouvelée il y a quelques années par deux ouvrages collectifs : B. Schnerb (éd.), *Le héraut, figure européenne (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)* [*Revue du Nord*, 2006, n° 366-367] ; K. Stevenson (éd.), *The Herald in Late Medieval Europe*, Woodbridge, 2009. Citons également l'ouvrage classique d'Anthony Wagner, *Heralds and Heraldry in the Middle Ages : an Inquiry into the Growth of the Armorial Function of Heralds*, Londres, 1956 et, bien plus récemment, les travaux de Tortsen Hiltmann, parmi lesquels *Spätmittelalterliche Heroldskompendien : Referenzen adeliger Wissenskultur in Zeiten gesellschaftlichen Wandels (Frankreich und Burgund, 15. Jahrhundert)*, Munich, 2011. Pour une bibliographie très complète sur les héraults, cf. W. Paravicini, « Le héraut d'armes, ce que nous savons et ce que nous ne savons pas », *Revue du Nord*, 2006, n° 366-367, p. 480-490.

armoiries les rendirent ensuite indispensables à la guerre, où ils étaient employés pour mettre en place l'armée, distinguer les alliés des ennemis, décliner l'identité des combattants et reconnaître les morts. À ces fonctions militaires s'ajoutèrent au XIV<sup>e</sup> siècle des activités diplomatiques, les hérauts devenant des messagers (voire des ambassadeurs) que le souverain privilégiait pour certains types de missions. Parallèlement, c'est à eux que revenaient, à la cour comme à la guerre, les annonces et proclamations officielles. Avoir à son service des hérauts était un privilège réservé à la très haute noblesse et, par conséquent, un indéniable signe de prestige<sup>2</sup>.

Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, l'office de héraut, aussi appelé office d'armes, connut une nette professionnalisation, qui alla de pair avec une certaine ascension sociale de ses détenteurs, de plus en plus estimés et de mieux en mieux payés. Une hiérarchie s'était en outre dessinée au sein même de l'office. Le terme générique de « héraut d'armes » englobait dès lors trois rangs : au sommet de cette pyramide, les rois d'armes, qui avaient la prééminence sur les hérauts, eux-mêmes supérieurs aux poursuivants<sup>3</sup>. Ces personnages portaient tous un nom d'office : souvent, il s'agissait pour les poursuivants d'un mot ou d'une devise du prince (*Fusil, À ma vie*), pour les hérauts, du territoire sur lequel ils exerçaient leur juridiction (*Picardie, Sicile*) et, pour les rois d'armes, d'une marche d'armes entière (*Bretagne, Portugal*) ou de l'ordre de chevalerie au nom duquel ils officiaient (*Jarretière, Toison d'or*) – mais l'on trouve évidemment nombre d'exceptions à cette catégorisation.

Le prestige grandissant entourant les hérauts découlait en fait surtout du rôle d'importance qu'ils jouèrent dans le processus de mise en scène du pouvoir que l'on observe un peu partout en Europe au long du XV<sup>e</sup> siècle, lequel passait par un développement considérable des rites de cour et une attention particulière portée à l'image du souverain. En prenant pour terrain la cour de Savoie, les pages qui suivront auront pour vocation d'étudier comment les hérauts s'insèrent dans cette nouvelle conception du pouvoir et comment elle changea la nature de leur office. Laissant de côté leurs fonctions diplomatiques et le rôle qu'ils jouaient au sein des tournois, nous nous focaliserons sur la place que les hérauts occupaient dans un domaine en plein essor à la fin du Moyen Âge : le cérémonial de cour.

2.- Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris, 1997, p. 61. Trois articles publiés à la suite dans la *Revue du Nord*, 2006, n° 366-367 offrent ensemble une bonne définition du métier de héraut d'armes : W. Paravicini, *op. cit.*, p. 465-490 ; Gert Melville, « Pourquoi des hérauts d'armes ? Les raisons d'une institution », p. 491-502 ; Torsten Hiltmann, « Vieux chevaliers, pucelles, anges. Fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au XV<sup>e</sup> siècle », p. 503-525.

3.- Sur cette hiérarchie, cf. Henri Simonneau, « Le roi d'armes dans les Pays-Bas bourguignons d'après une ordonnance de 1497 », dans T. Hiltmann (éd.), *Les « autres » rois. Études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, Munich, 2010, p. 44-63.

## Les hérauts à la cour de Savoie

### Du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle

Les hérauts de la cour de Savoie médiévale nous sont connus par diverses études dédiées à des parcours individuels<sup>4</sup>, mais surtout par les travaux de la spécialiste de la question, Luisa Clotilde Gentile<sup>5</sup>. Selon ses recherches, les premières mentions de hérauts dans la documentation savoyarde remontent au principat d'Amédée VI de Savoie (1343-1383), qui était non seulement un fervent joueur, mais aussi le fondateur de l'ordre de chevalerie de la maison de Savoie, l'ordre du Collier. Plus précisément, c'est en 1368 qu'apparaît pour la première fois un héraut au service de ce prince ; il porte, sans surprise, le nom d'office de *Savoie*. Dès les premières décennies du XV<sup>e</sup> siècle, d'autres officiers d'armes firent leur apparition dans les sources : les hérauts *Genève* et *Piémont* (autrement dit, des provinces du duché de Savoie) et un poursuivant portant le nom de *Faucon* (une devise chère aux souverains savoyards)<sup>6</sup>.

La présence de hérauts en Savoie augmentait le prestige de cette cour en la conformant à un modèle curial international : ainsi, comme le roi de France ou le duc de Bourgogne, le duc de Savoie disposait de hérauts. Mais ces derniers n'exerçaient pas pour autant les mêmes fonctions que leurs homologues issus de plus grandes cours. Luisa Clotilde Gentile remet ainsi en question l'étendue des fonctions assignées aux hérauts savoyards au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Les sources comptables mettent ces officiers sur le même plan que les trompettes et ménestrels, autrement dit des catégories plutôt humbles sur l'échelle sociale de la cour. D'origine souvent modeste, les hérauts savoyards ne s'étaient pas, comme en France ou en Angleterre, regroupés en un collège et, de fait, ils n'avaient aucune juridiction dans le domaine de l'héraldique<sup>7</sup>. S'ils étaient présents lors des tournois, ils étaient en fait surtout employés comme messagers du prince, parfois d'ailleurs pour de longs voyages, comme l'ont montré Jacques Paviot

4.- Jean-Luc Roullier, « Les habits du héraut. Le testament de Jean Piat, dit Genève, serviteur d'Amédée VIII », dans B. Andenmatten *et al.* (éd.), *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.)*, Lausanne, 1994, p. 117-136 ; Jacques Paviot, « Une vie de héraut : Jean de La Chapelle, poursuivant Faucon, héraut Savoie (1424-1444) », *Revue du Nord*, 2006, n° 366-367, p. 683-692 ; Jacques Paviot et Eva Pibiri, « Voyages et missions de Jean de La Chapelle, poursuivant Faucon, héraut Savoie (1424-1444) », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 2008, t. 106/2, p. 239-285.

5.- Luisa Clotilde Gentile, « Du héraut au *blasonatore*. Les "techniciens" de l'héraldique et l'évolution de leur fonction dans les États de Savoie du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle », dans J. Morichon (éd.), *Actes du 24<sup>e</sup> congrès international des sciences généalogique et héraldique, Besançon, 2-7 mai 2000*, Paris, 2002, p. 97-110 ; *Ead.*, *Riti ed emblemi. Processi di rappresentazione del potere principesco in area subalpina (XIII-XVI secc.)*, Turin, 2008, p. 83-108.

6.- *Ibid.*, p. 84-85, 88-89, 98. L. C. Gentile cite également les hérauts *Fribourg*, *Pignerol* et *Romont*, qui apparurent plus tard au XV<sup>e</sup> siècle, mais ces offices eurent une existence éphémère. Au sujet de la devise du faucon, cf. Michel Pastoureau, « De la croix à la tiare. Amédée VIII et l'emblématique de la maison de Savoie », dans B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani (éd.), *Amédée VIII – Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, Lausanne, 1992, p. 100-101.

7.- L. C. Gentile, « Du héraut », *op. cit.*, p. 99 ; *Ead.*, *Riti ed emblemi, op. cit.*, p. 84, 90, 97-99.

et Eva Pibiri<sup>8</sup>. Leurs fonctions, pour lesquelles ils étaient assez chichement rémunérés, consistaient essentiellement à représenter l'autorité du souverain, qui les envoyait vers des monarques étrangers ou des vassaux avec lesquels il était en conflit.

Quant aux cérémonies princières, les hérauts n'y figuraient même pas forcément ; s'ils étaient présents, leur tâche consistait essentiellement à faire des proclamations solennelles (comme annoncer le début et la fin des festivités ou l'arrivée d'un personnage) et à « crier largesse » (autrement dit, à distribuer des pièces à l'assemblée au nom du souverain). Dans tous les cas, ils n'intervenaient guère dans les rituels de cour<sup>9</sup>. De fait, leur simple présence, accentuée par leur tenue souvent spectaculaire, était une marque de prestige pour le souverain.

### L'âge d'or des hérauts savoyards : les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle

Le statut des hérauts savoyards changea complètement avec le tournant du XVI<sup>e</sup> siècle, sous le principat de Charles II de Savoie (1504-1553). Ce duc modernisa sa cour en adoptant nombre d'innovations apparues quelques décennies plus tôt en France et en Bourgogne. Cette mise au goût du jour impliqua, entre autres, une inflation notable du cérémonial curial. Non seulement les rituels touchant la famille ducale (mariages, joyeuses entrées, baptêmes, funérailles) se firent de plus en plus élaborés et fastueux, mais des cérémonies nouvelles firent leur apparition (en lien avec l'ordre de chevalerie de la maison ducale ou avec l'attribution de titres de noblesse, par exemple). Une attention nouvelle était par ailleurs accordée à la publicisation de ces événements et à la conservation de leur mémoire<sup>10</sup>.

Les hérauts furent les premiers bénéficiaires de ces changements. À l'époque du principat de Charles II, la cour de Savoie comptait six officiers d'armes : quatre hérauts – *Piémont*, *Genève*, *Chablais* et *Faucon* – et deux rois d'armes : *Savoie* et *Bonnes Nouvelles*<sup>11</sup>. Ce sont surtout ces deux derniers personnages qui retiendront notre attention : occupant respectivement l'office d'armes le plus ancien et le plus récent de la cour de Savoie, ces rois d'armes avaient une nette prééminence sur les autres hérauts et, partant, ils jouaient un rôle prépondérant dans le sujet qui nous intéressera ici – les rituels de pouvoir.

8.– Dans les années 1425-1445, parmi de nombreuses missions en France et en Flandre, le héraut *Savoie* fut envoyé à plusieurs reprises dans le royaume de Naples et dans celui de Chypre. J. Paviot et E. Pibiri, *op. cit.*, p. 239-285.

9.– L. C. Gentile, *Riti ed emblemi*, *op. cit.*, p. 94-98 ; *Ead.*, « Du héraut », *op. cit.*, p. 99.

10.– Thalia Brero, *Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1490-1550). Entre stratégies dynastiques et représentation du pouvoir*, à paraître (Florence, 2016).

11.– L. C. Gentile, *Riti ed emblemi*, *op. cit.*, p. 100. On reste loin des 12 hérauts qui étaient entretenus à la cour de Bretagne durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, selon Michael Jones, « Servir le duc. Remarques sur le rôle des hérauts à la cour de Bretagne à la fin du Moyen Âge », dans A. Marchandisse et J.-L. Kupper (éd.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, 2003, p. 249-252.

Dès son apparition au XIV<sup>e</sup> siècle, *Savoie* avait été désigné par les sources comme *rex heraudorum*<sup>12</sup>. Il arborait non seulement le nom de la dynastie régnante, mais celui de la principauté elle-même : il était le premier des hérauts savoyards, en ancienneté comme en rang. Cette situation changea au début du XVI<sup>e</sup> siècle, avec la création d'un second roi d'armes dont l'influence se fit de plus en plus sentir à la cour de Savoie. L'office de *Bonnes Nouvelles*, car c'est de lui dont il s'agit, apparaît comme étant étroitement lié à la réforme de l'ordre de chevalerie de la maison de Savoie entreprise par le duc Charles II en 1518<sup>13</sup>. L'ordre du Collier, qui avait été fondé par son aïeul Amédée VI en 1364, sombrait en effet depuis quelques décennies dans l'oubli : Charles II décida non seulement de réactiver l'ordre, mais il le modifia en profondeur. Plaçant cette réforme sous le signe de l'Annonciation, il donna à l'ordre un nouveau nom, celui de l'Annonciade, et changea complètement ses statuts, en reprenant presque mot pour mot ceux que le duc de Bourgogne Philippe le Bon avait édictés quand il avait créé l'ordre de la Toison d'Or en 1431<sup>14</sup>.

Cette restructuration eut pour effet de créer quatre postes d'officiers propres à l'ordre : un chancelier, un greffier, un maître de cérémonie et un roi d'armes, qui reçut le nom d'office de *Bonnes Nouvelles* – en référence à la « bonne nouvelle » que représentait l'Annonciation. Dès lors, ce héraut occupa au sein de l'Annonciade une place analogue à celle de son confrère *Toison d'or* dans l'ordre bourguignon<sup>15</sup>. Il devait servir de messager pour toute la correspondance relative à l'ordre, se renseigner sur les hauts faits des chevaliers afin de les transmettre au greffier de l'ordre (qui les consignerait ensuite sous forme de chronique), et annoncer la mort des chevaliers au souverain. Mais *Bonnes Nouvelles* n'était pas le seul roi d'armes à figurer parmi les officiers de l'ordre de l'Annonciade : en effet, son collègue *Savoie* y figurait également, pour sa part en tant que maître de cérémonie. C'était donc lui qui était responsable de tous les rituels liés à l'Annonciade<sup>16</sup>.

12.– L. C. Gentile, « Du héraut », *op. cit.*, p. 98. Au XV<sup>e</sup> siècle, *Savoie* est par contre simplement désigné comme héraut.

13.– *Bonnes Nouvelles* figure pourtant une première fois dans une mention isolée de 1513 : l'ordonnance des funérailles de Claudine de Brosse, mère de Charles II, évoque en effet « les deux heraults Bonnes Nouvelles et Faulcon ». Archivio di Stato di Torino [désormais AST], Corte, Cerimoniale, Funerali, mazzo 1 da ordinare, *Minuta di ordine del cerimoniale [...]*, fol. iv. Selon toute vraisemblance, Charles II avait alors déjà l'intention de rénover l'ordre de chevalerie dynastique des Savoie et de le vouer à l'Annonciation.

14.– Au sujet de cette réforme, cf. Thalia Brero, « La fête de l'ordre de l'Annonciade. Une innovation cérémonielle du duc Charles II de Savoie », dans B. Andenmatten *et al.* (éd.), *Mémoires de cours. Études offertes à Agostino Paravicini Bagliani*, Lausanne, 2008, p. 303-333.

15.– Pour le cahier des charges de *Toison d'or*, cf. Françoise de Gruben, *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne*, Louvain, 1997, p. 35-38.

16.– AST, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 1, n. 5, fol. 6v, 14r-14v. Les statuts de la Toison d'or (1431) prévoyaient quatre officiers : un chancelier, un trésorier, un greffier et un roi d'armes. Au moment de fonder son ordre de Saint-Michel en 1469, le roi de France Louis XI reprit presque intégralement les statuts de l'ordre bourguignon, y compris en ce qui concerne les officiers. Mais en 1476, il ajouta un cinquième officier, le « prevost maistre des serimonies ». Charles II semble avoir trouvé une voie médiane : il conserva le nombre original de quatre officiers, mais fonda les fonctions de trésorier et de greffier en une seule (celle du greffier), et dilua les devoirs initiaux du roi d'armes en deux postes, un

Quelle était l'identité, au civil, de ces deux officiers d'armes ? L'office de *Savoie* était occupé dès 1504 en tout cas par un certain Giovanni Provana, sur lequel nous sommes mal renseignés. On sait seulement qu'il était issu de la petite aristocratie piémontaise – ce qui s'avère d'ailleurs plutôt déroutant, les hérauts étant généralement roturiers.

Bien mieux connu est son collègue *Bonnes Nouvelles*. Pour remplir l'office de roi d'armes de son ordre de l'Annonciade, Charles II avait choisi un étranger<sup>17</sup> : le Bourguignon Jean de Tournai<sup>18</sup>, qui était arrivé en Savoie dans le sillage de Marguerite d'Autriche. La fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne avait en effet épousé en 1501 le duc Philibert II de Savoie (1497-1504), frère aîné de Charles II et son prédécesseur sur le trône de Savoie ; Jean de Tournai exerçait alors auprès d'eux les fonctions de secrétaire ducal.

À la mort de Philibert II, en 1504, Marguerite d'Autriche entreprit de faire édifier un mausolée à sa mémoire à Brou, près de Bourg-en-Bresse. Comme elle avait quitté la Savoie en 1507 pour administrer les Pays-Bas au nom de son neveu, le futur Charles Quint, elle avait besoin d'un homme de confiance sur place. Ce poste de « solliciteur » fut occupé par le célèbre poète Jean Lemaire de Belges jusqu'en 1512, date à laquelle cet office se retrouva vacant. Jean de Tournai tenta sa chance en multipliant les démarches pour obtenir ce poste, allant jusqu'à écrire à Marguerite d'Autriche une longue lettre dans laquelle il faisait montre de son savoir-faire littéraire... en vain<sup>19</sup>.

Malgré cette déconvenue, Jean de Tournai ne rentra pas au pays et il semble même avoir tiré profit de cette posture intermédiaire qu'était la sienne. Ses origines bourguignonnes, prestigieuses en Savoie, lui ouvrirent sans doute un certain nombre de portes. En 1512, il s'était, pour reprendre ses propres termes, « noblement marié et richement » avec une Bressane. Il gagnait sa vie entre autres en tant que précepteur : en 1516, il était ainsi chargé de l'éducation du jeune Jean-Philippe de Grolée, qui malgré ses douze ans était déjà archevêque de Tarentaise. Ses relations lui permirent d'être en excellents rapports avec des personnages influents tant à la cour de Savoie qu'à la cour impériale. Il était par ailleurs l'un des messagers privilégiés du duc Charles II quand il s'agissait de contacter Marguerite d'Autriche.

Ambitieux, réactif (et probablement un peu insistant), Jean de Tournai savait utiliser son réseau tant savoyard que bourguignon et saisir les opportunités

de roi d'armes et l'autre de maître des cérémonies. Sans doute souhaitait-il intégrer les deux hérauts à son ordre sans trop s'éloigner des modèles français et bourguignon.

17.– La pratique n'était pas inhabituelle : plusieurs hérauts employés à la cour de Navarre, par exemple, étaient d'origine française ou bourguignonne. María Narbona Cárceles, « L'origine de l'office d'armes en Navarre (fin XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle) : étude prosopographique », *Revue du Nord*, 2006, n° 366-367, p. 634-645.

18.– Au sujet de Jean de Tournai, cf. Thalia Brero, *Les baptêmes princiers. Le cérémonial dans les cours de Savoie et de Bourgogne (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, Lausanne, 2005, p. 70-78 ; Max Bruchet, « Jean de Tournay dit Bonnes Nouvelles, héraut d'armes », *Bulletin du comité flamand de France*, Lille, 1926, p. 230-239.

19.– Cette lettre est publiée par Charles Rahlenbeck, « Jean de Tournai, poète du XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société historique de Tournai*, 1853, t. 3, p. 166-70.

quand elles se présentaient. Quand, en 1518, Charles II de Savoie eut à nommer le premier roi d'armes *Bonnes Nouvelles* suite à la refonte de l'ordre dynastique de sa maison, il aurait très bien pu faire comme Philippe le Bon, qui avait élevé son héraut *Charolais* au rang de roi d'armes *Toison d'or*<sup>20</sup>. Mais plutôt que de récompenser un des hérauts déjà à son service en le promouvant roi d'armes, Charles II préféra s'adjoindre les services de ce Bourguignon hyperactif qui s'agitait vraisemblablement depuis un certain temps autour de lui.

Grand bien lui en prit, car Jean de Tournai exerça pendant plus de vingt ans ses fonctions de héraut avec diligence – produisant au passage nombre de documents, pour le plus grand bonheur de l'historien –, mais surtout avec un enthousiasme qui s'avérait presque communicatif, malgré le demi-millénaire qui nous sépare de lui. Non content de se dessiner au dos de documents officiels, arborant orgueilleusement son émail de héraut ou son tabard<sup>21</sup>, les signes distinctifs de sa profession, *Bonnes Nouvelles* entreprit aussi de rédiger des récits de cérémonies princières dans lesquels il se mettait volontiers en scène, tout vibrant de la fierté d'exercer son office. Il n'hésitait ainsi pas à se qualifier, en tant que roi d'armes, de « fils d'Apollon et successeur de Mercure »<sup>22</sup>, tout en mettant toujours un soin particulier à décrire son tabard, mais aussi sa propre personne :

Le honorable vieillard Bonnes Nouvelles, roy d'armes de l'ordre de la sacree Adnunciade de Savoye, marcheoit joviallement avec une grace solayre, richement aourné d'une ample robe d'ung fin velours, don de ma dicte dame Marguerite [d'Autriche].<sup>23</sup>

Les bribes du parcours de ces deux rois d'armes illustrent la fulgurante ascension sociale que connurent les hérauts savoyards au tournant du XVI<sup>e</sup> siècle. Le héraut *Savoie*, Giovanni Provana, appartenait à la petite aristocratie et gagnait autant que les salariés nobles de la cour : 100 florins par an<sup>24</sup>. Son collègue venu du nord, Jean de Tournai, touchait pour sa part 400 florins par an en tant que héraut *Bonnes Nouvelles*, un traitement qui faisait de lui l'un des officiers les mieux payés de la cour. Bien loin de ses prédécesseurs, des employés subalternes payés au lance-pierre pour porter des lettres<sup>25</sup>, le héraut *Bonnes Nouvelles*

20.– Anne-Brigitte Spitzbarth, « La fonction diplomatique des hérauts : l'exemple de la cour de Bourgogne au temps de Philippe le Bon (1419-1467) », *Revue du Nord*, 2006, n° 366-367, p. 574.

21.– L. C. Gentile, *Riti ed emblemi*, op. cit., ill. suivant la p. 176 ; AST, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 1, n. 5. L'émail était une broche et le tabard une cote d'armes, figurant l'un comme l'autre les armoiries du prince qui employait le héraut. À ce sujet, cf. Laurent Hablot, « Revêtir le prince. Le héraut en tabard, une image idéale du prince », *Revue du Nord*, 2006, n° 366-367, p. 755-803.

22.– Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, vol. IV/2, Turin, 1780, p. 661.

23.– T. Brero, *Les baptêmes princiers*, op. cit., p. 349.

24.– Alessandro Barbero, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano*, Rome, 2002, p. 235.

25.– Le duc Louis de Savoie devait à Jean de La Chapelle, son héraut *Savoie*, 704 florins pour 14 ans de missions non défrayées entre 1424 et 1437. J. Paviot et E. Pibiri, op. cit., p. 241-242.

se voulait le rival de l'un des grands rhétoriciens, le fameux Jean Lemaire de Belges, et son salaire était identique à celui du grand écuyer ducal. Plus cultivés, mieux payés que leurs devanciers, les hérauts savoyards des premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle étaient devenus de véritables spécialistes, détenteurs d'un savoir particulier.

### **Maîtres des cérémonies : le rôle des hérauts dans les rituels de cour**

L'une des manifestations les plus visibles de la promotion sociale des hérauts à la fin du Moyen Âge est le rôle de premier plan qu'ils se mirent à jouer au sein des rituels de cour. L'office d'armes a été assez peu abordé sous cet angle<sup>26</sup> ; pourtant, suivre les hérauts lors des différentes étapes des cérémonies princières illustre aussi bien l'étendue de leurs compétences que le prestige accru qui entourait leur fonction.

#### **Avant le rituel : la conception du cérémonial**

Au XV<sup>e</sup> siècle, si les hérauts savoyards participaient à l'élaboration de cérémonies, c'était essentiellement en tant qu'exécutants : ils transmettaient les invitations et les messages relatifs à l'organisation de l'événement. Au XVI<sup>e</sup> siècle, leur implication se situe à un tout autre niveau : les sources nous donnent plusieurs indices sur la part active que les officiers d'armes prenaient dans l'élaboration des cérémonies. Ils étaient en effet consultés pour concevoir le déroulement des rituels ou chargés de leur mise sur pied, souvent en collaboration avec un autre officier de la cour<sup>27</sup>.

En 1504, le duc de Savoie Philibert II succomba brutalement d'un coup de chaleur, suite à une partie de chasse en pleine canicule. Son frère cadet et successeur, Charles II, désigna deux officiers pour se rendre à Bourg-en-Bresse, le lieu où prendrait place l'enterrement, afin de mettre diligemment sur pied les cérémonies funèbres : le premier maître d'hôtel Amé de Challes et le héraut *Savoie*<sup>28</sup>. Cette association était somme toute logique. Le premier maître d'hôtel était en effet l'un des principaux responsables de l'organisation pratique de la vie de cour : il était chargé de coordonner le personnel qui gravitait autour du prince, mais également de vérifier et de contresigner les multiples dépenses de la cour. Quant au héraut, il devenait à cette époque en Savoie ce qu'il était déjà depuis longtemps en France, en Bourgogne ou en Angleterre : un fin connaisseur de la noblesse locale et un expert de l'étiquette.

Les compétences cérémonielles de *Savoie* furent d'ailleurs institutionnalisées au moment de la réforme de l'ordre de l'Annonciade de 1518. Alors qu'un

26.- Si l'on excepte l'article de John A. Goodall, « Some aspects of Heraldry and the Role of Heralds in relation to Ceremonies of the Late Medieval and Early Tudor Court », *Antiquaries: Journal of Antiquaries of London*, 2002, t. 82, p. 69-91.

27.- Par exemple, d'après Michael Jones, « Malo et Bretagne, rois d'armes de Bretagne », *Revue du Nord*, 2006, n° 366-367, p. 611, le héraut *Bretagne* fut consulté pour organiser la joyeuse entrée (finalement annulée) d'Anne de Bretagne à Rennes en 1505.

28.- Emmanuel de Quinsonas, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas*, vol. III, Paris, 1860, p. 93.

nouveau poste de roi d'armes spécialement dévolu à l'ordre, celui de *Bonnes Nouvelles*, était créé, le roi d'armes *Savoie* reçut l'office de maître de cérémonie<sup>29</sup>. C'était donc lui qui était responsable de tous les rituels liés à l'Annonciade, comme les fêtes de l'ordre ou les funérailles des chevaliers.

Quant au roi d'armes *Bonnes Nouvelles*, il fut le concepteur de deux grandes cérémonies princières au moins, et cela en tandem avec l'historiographe ducal (ou « indiciaire ») Myozinge<sup>30</sup>. La première de ces célébrations est le baptême de l'un des fils de Charles II, Emmanuel-Philibert de Savoie, qui eut lieu à Chambéry en 1528. *Bonnes Nouvelles* est, comme nous le verrons, auteur d'un récit relatant l'événement, dans lequel il se représente en compagnie de Myozinge, en train d'appeler un à un les personnages qui allaient défilier en procession, pour indiquer sa place à chacun et remettre à certains les objets qu'ils devaient porter dans le cortège. Le roi d'armes et l'indiciaire étaient sans conteste les concepteurs du plan de cette procession<sup>31</sup>.

On retrouve ce même duo quelques années plus tard à Annecy, en 1534, cette fois à l'occasion des obsèques du frère cadet de Charles II, Philippe de Savoie, comte de Genevois et duc de Nemours. Le récit anonyme des funérailles les montre marchant ensemble à l'emplacement le plus honorifique du cortège – soit juste avant la dépouille –, tout en précisant que Myozinge était « maistre des ceremonies de cestuy obseque »<sup>32</sup>. La part que *Bonnes Nouvelles* joua dans l'élaboration de ces funérailles est quant à elle prouvée par le nombre important de documents relatifs à cette cérémonie que possédait ce roi d'armes au moment de sa mort.

Quand Jean de Tournai mourut, en 1539, un inventaire après décès fut dressé, énumérant une cinquantaine de documents détenus par celui qui avait été le roi d'armes *Bonnes Nouvelles*<sup>33</sup>. Il s'agissait, en somme, de ses archives personnelles. Catégoriser ces différents textes n'est pas chose aisée, ce d'autant qu'une entrée de cet inventaire peut aussi bien correspondre à une seule missive qu'à un ouvrage entier. On peut néanmoins dégager quelques tendances générales.

Un quart des documents énumérés dans cet inventaire concerne le cérémonial de cour. Une part plus importante – à peu près un tiers – regarde les affaires de l'ordre de l'Annonciade, dont *Bonnes Nouvelles* était le roi d'armes. Le reste, soit presque la moitié des items, est constitué des outils de travail du héraut – une dizaine d'arbres généalogiques, des chroniques, un traité sur le blason et un autre sur les feux d'artifice (qui étaient souvent le point d'orgue des cérémonies de l'époque) –, mais aussi de documents isolés ou trop vaguement décrits pour être catégorisés.

29.– AST, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 1, n. 5, fol. 6v.

30.– Myozinge était son nom de plume : cet Annécien s'appelait en fait Jean-François Fournier de Marcossey. En 1526, Charles II lui fit verser 100 florins « pour faire les chroniques de ceste maison ». À son sujet, cf. T. Brero, *Les baptêmes princiers, op. cit.*, p. 78-81, 411.

31.– *Ibid.*, p. 346.

32.– AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 15, n. 18, fol. 6v.

33.– AST, Sezioni riunite, Camerale Savoia, Inventario 189, mazzo 2, fascicolo 20. Cet inventaire a été publié sans commentaire par Antonio Manno, « Alcuni cataloghi di antiche librerie piemontesi », *Miscellanea di storia italiana*, 1880, t. XIX, p. 379-382.

Revenons plus précisément sur les treize entrées de cet inventaire touchant explicitement au cérémonial. Dix d'entre elles sont dédiées aux rites funéraires. Deux items concernent les funérailles de la sœur de Charles II, Philiberte de Savoie (Chambéry, 1524) ; quatre autres sont consacrés aux obsèques de Philippe de Savoie (Annecy, 1534) que nous évoquons à l'instant. On trouve également trois textes relatifs aux obsèques des chevaliers de l'ordre de l'Annonciade et un livre « du blason d'armes et des funerallies ». Les cours étrangères sont aussi représentées par des « epitaphes des feu princes d'Orenge » et « ung livre des funereres du feu roy don Fernande et aultres princes avecques plusieurs exortacions ».

Les autres types de cérémonies représentés sont divers : un item concerne la fête de l'ordre de l'Annonciade, un deuxième les préparatifs effectués pour recevoir le roi François I<sup>er</sup> lors de son passage à Chambéry en 1516, et le troisième est « ung tracté de l'excellence des dames avecque la creation du conte de Pont de Vaulx avecque plusieurs discors dedans entremeles ». Dans ce dernier manuscrit composite, parmi d'autres textes, on trouvait un récit de la main de *Bonnes Nouvelles* lui-même, qui relatait le cérémonial de l'attribution d'un titre de noblesse. Nous y reviendrons.

Cet inventaire pose presque plus de questions qu'il n'apporte de réponses : quels sont ces textes recoupant « diverses matieres » ? Pourquoi n'y trouve-t-on pas une copie du récit du baptême d'Emmanuel-Philibert, dont on sait de source sûre qu'elle était de la main de *Bonnes Nouvelles* ? Ce document s'avère cependant extrêmement précieux pour nous renseigner sur le métier de héraut et la part importante qu'y jouait le cérémonial de cour. Car si les célébrations princières n'occupent en tant que telles qu'un quart de la bibliothèque du roi d'armes, une bonne partie des autres documents qu'il possédait servait à l'élaboration de ces cérémonies.

Experts aussi bien des différents lignages qui composaient l'aristocratie locale que des préséances et de l'étiquette telles qu'elles étaient pratiquées dans différentes cours, les hérauts d'armes étaient tout indiqués pour agencer les processions et les plans de table ou pour scénariser le rituel proprement dit, en indiquant l'emplacement de chacun et l'ordre dans lequel les gestes s'effectueraient. La dimension internationale de leur spécialité en faisait aussi de bons connaisseurs des usages pratiqués dans les autres États – un atout d'importance dans le climat de compétition qui caractérisait alors les rapports entre les différentes cours.

### **Pendant le rituel : un acteur de premier plan**

C'est surtout pendant le déroulement des rituels que l'élévation du statut des hérauts s'avère la plus frappante. Diverses affectations pouvaient être attribuées aux officiers d'armes durant les cérémonies, mais on peut d'emblée préciser que leur rôle semble toujours avoir eu une (ou plusieurs) de ces trois fonctions :

1. Annoncer – l'arrivée du prince, le moment constitutif de la cérémonie, etc.

2. Séparer – la personne princière du reste de la cour, et par conséquent souligner son importance
3. Incarner le changement – autrement dit, le passage d'un statut social à un autre.

### La place des hérauts au sein des processions

Il est intéressant tout d'abord d'observer quelle place les hérauts occupaient au sein des processions de cour. Ces défilés représentaient un moment extrêmement important du cérémonial, entre autres parce qu'il s'agissait de la seule partie de la célébration à laquelle la population allait pouvoir assister. Ces cortèges étaient presque toujours construits sur un même modèle : ils mettaient en scène l'ensemble de la cour, les prélats et les notables du lieu, tous soigneusement ordonnés selon un principe de « crescendo – decrescendo ». La procession s'ouvrait ainsi par des groupes de personnages secondaires (bas-clergé, membres de l'hôtel et de la chambre du prince), suivis de leurs dirigeants. Plus le défilé avançait, plus les catégories étaient individualisées et composées de hauts personnages. Une augmentation en rang et en prestige donc, jusqu'au zénith du cortège, constitué par le prince, entouré d'un groupe fortement valorisé. À leur suite, les individus les plus notables de la deuxième partie de la procession marchaient juste derrière le prince, suivis de catégories indistinctes décroissant en prestige (administration, justice, petite noblesse). Le cortège mettait donc en scène non seulement l'ensemble de la cour, mais aussi sa hiérarchie interne.

Au sein de ces processions, les hérauts étaient toujours disposés à un emplacement très valorisé : ils incarnaient la transition entre les membres de la cour et le groupe central, le plus prestigieux, qui entourait le prince. Dans les processions baptismales, ce groupe était constitué des « porteurs de mystères » – à savoir les gentilshommes désignés pour apporter solennellement les objets nécessaires au rituel du baptême<sup>34</sup> –, des prélats portant les huiles saintes, de l'enfant que l'on menait à baptiser et, enfin, de ses parrains.

Au baptême d'Adrien de Savoie (Ivrée, 1522), le premier-né du duc Charles II et de Béatrice de Portugal, ce groupe central était précédé par les hérauts *Savoie*, *Bonnes Nouvelles* et *Piémont*. Quelques années plus tard, au baptême du troisième fils du duc, Emmanuel-Philibert de Savoie (Chambéry, 1528), on observe une configuration légèrement différente : *Piémont* et *Chablais* ouvraient la voie pour les porteurs de mystères et les ecclésiastiques amenant les saintes huiles, puis venaient *Bonnes Nouvelles* et l'indiciaire Myozinge, enfin le petit prince et ses parrains<sup>35</sup>.

On retrouve une logique semblable dans les processions funèbres. Le groupe central était cette fois composé du cercueil, de gentilshommes portant les insignes du pouvoir et des « parents du deuil », autrement dit, des personnages incarnant les différentes branches de la parenté du défunt. Là aussi, ce groupe était précédé par des hérauts d'armes. Ainsi, aux funérailles de Claudine de Brosse-Bretagne (Chambéry, 1513), mère de Charles II, la dépouille de la

34.– À savoir le chrêmeau, l'aiguière, le cierge, la salière, les bassins et, parfois, les serviettes.

35.– T. Brero, *Les baptêmes princiers*, op. cit., p. 369-372.

duchesse douairière était immédiatement précédée par *Bonnes Nouvelles*, *Faucon* et *Savoie*, ce dernier, monté sur une mule, tenant entre ses mains le chapeau ducal<sup>36</sup>. Ou encore à Annecy en 1534, aux funérailles de Philippe de Savoie, comte de Genevois et duc de Nemours, *Chablais* et *Piémont*<sup>37</sup> marchaient ensemble, suivis de *Bonnes Nouvelles* et l'indiciaire Myozinge, qui précédaient immédiatement le cercueil et les porteurs des insignes du pouvoir (dais de drap d'or et chapeau ducal)<sup>38</sup>. Cette configuration était également observée lors des cérémonies de l'ordre de l'Annonciade, où le groupe constitué par le souverain et les chevaliers était précédé par les officiers de l'ordre, avec à leur tête *Bonnes Nouvelles* et *Savoie*<sup>39</sup>.

Reconnaissables au premier coup d'œil, les hérauts étaient des emblèmes vivants qui annonçaient le cœur de la procession. Sans prononcer un seul mot, ils communiquaient l'arrivée de la catégorie la plus prestigieuse du cortège – le groupe central qui entourait la personne princière – et ils la séparaient physiquement du reste de la cour. Il faut dire aussi que les hérauts ne risquaient pas de passer inaperçus. Ils portaient en effet un vêtement d'office, le tabard, qui était particulièrement visible : il s'agissait d'une cotte d'armes ornée de tous les symboles de la dynastie qui faisait d'eux de véritables drapeaux vivants. Le tabard de *Bonnes Nouvelles* était ainsi de velours cramoisi, composé devant, derrière et sur les côtés, de quatre grands blasons de Savoie, sur lesquels étaient brodés, en fil d'or et d'argent, des colliers de l'ordre de l'Annonciade. Des représentations du chapeau ducal et de ces emblèmes de la maison de Savoie qu'étaient les lacs d'amour et le motto FERT<sup>40</sup> figuraient aussi sur ce vêtement, avec divers motifs végétaux<sup>41</sup>.

Le tabard était déjà spectaculaire en soi, mais il faut imaginer l'effet visuel que cette tenue chamarrée devait produire dans les processions funèbres, où tous les participants étaient vêtus de noir, le visage caché par un chaperon de même couleur. Les hérauts étaient en effet les seuls personnages de la cour à ne pas porter le deuil. Ils incarnaient la maison de Savoie, l'État savoyard ou, pour ce qui concerne *Bonnes Nouvelles*, l'ordre de chevalerie dynastique : autant d'entités qui – contrairement aux individus, tout souverains soient-ils – ne pouvaient mourir ou qui, du moins se voulaient éternelles. Les hérauts en tabard matérialisaient ainsi la pérennité de la dynastie de Savoie et la continuité entre la fin d'un principat et le début d'un autre<sup>42</sup>.

36.– AST, Corte, Cerimoniale, Funerali, mazzo 1 da ordinare, *Minuta di ordine del ceremoniale* [...], fol. iv.

37.– Le texte donne leurs noms : « Jean Faucon dict Chablays, et Jean de Collombieres dict Piedmont ». AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 15, n. 18, fol. 6r.

38.– *Ibid.*, fol. 6r-6v.

39.– *Descrizione di moltissime feste* [...], Biblioteca Nazionale, Turin, ms. O.I.8-9, vol. I, fol. 30v.

40.– Au sujet de ces emblèmes, cf. M. Pastoureau, « De la croix », *op. cit.*, p. 97-98.

41.– T. Brero, *Les baptêmes princiers*, *op. cit.*, p. 349 ; AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 15, n. 18, fol. 6r-6v.

42.– Cette logique était comparable à celle qui menait les présidents du Parlement de Paris à défiler aux funérailles des rois de France en robes écarlates, contrairement à tous les autres participants qui portaient le deuil. Ils signifiaient ainsi que la justice royale, qu'ils incarnaient, était immortelle et qu'elle se poursuivait d'un règne à l'autre : Ralph. E Gieseey,

### Les hérauts comme intermédiaires : le rituel de l'offrande

Les hérauts pouvaient aussi être employés comme intermédiaires, leur présence soulignant l'importance du moment et solennisant considérablement le rituel. On en trouve un exemple à l'offrande chevaleresque qui prit place aux funérailles de Philippe de Savoie, comte de Genevois, en 1534. Ce rituel nobiliaire consistait à présenter à l'autel, au terme de la messe de funérailles, une offrande constituée des pièces d'armement du défunt, afin de souligner sa valeur militaire<sup>43</sup>. Ces pièces avaient été portées en procession par des gentilshommes désignés pour ce faire, qui les avaient déposées à la collégiale Notre-Dame d'Annecy, où avaient lieu les obsèques. Au terme de la messe de funérailles, des officiers d'armes (dont le nom n'est pas précisé) remirent à chaque gentilhomme la pièce d'honneur dont il avait la charge : une bannière de guerre, un étendard, une cotte d'armes, des éperons, un cheval caparaçonné, un écu de joute, un heaume, une épée, un pennon, le chapeau ducal, le collier de l'ordre de l'Annonciade, le manteau du même ordre. L'un après l'autre, ces gentilshommes apportèrent ces pièces (et ce cheval) aux hérauts *Chablais* et *Piémont*, qui les déposèrent près du cercueil. Ensuite, *Bonnes Nouvelles* alla chercher un à un les parents du deuil et les mena successivement à l'autel, où ils firent l'offrande d'un cierge à la mémoire du défunt, le roi d'armes les accompagnant ensuite chaque fois à leur place<sup>44</sup>.

La médiation des hérauts n'était concrètement pas nécessaire : les porteurs de mystères auraient simplement pu prendre, l'un après l'autre, les pièces d'honneur dont ils avaient déjà été chargés lors de la procession et les poser eux-mêmes à proximité du cercueil, tandis que les parents du deuil auraient tout aussi bien pu parcourir seuls les quelques mètres qui les séparaient de l'autel, sans être précédés puis accompagnés par un roi d'armes. Mais la présence de hérauts ajoutait sans conteste au lustre et à la grandeur de la cérémonie. Il ne faut pas oublier que les officiers d'armes étaient un marqueur social : seule la plus haute noblesse pouvait avoir des hérauts à son service, ils étaient par conséquent un indicateur de pouvoir<sup>45</sup>.

Les funérailles d'un prince de la fin du Moyen Âge étaient une cérémonie religieuse, certes, mais elles comportaient également une importante dimension chevaleresque, qui culminait dans le spectaculaire rituel de l'offrande des pièces

*Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, 1987, p. 93-102, 203-210.

43.- Au sujet de l'offrande chevaleresque, cf. Murielle Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, 2005 p. 178-82, 289-291 ; Nadia Pollini, *La mort du prince. Rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343-1451)*, Lausanne, 1994, p. 88-89.

44.- AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 15, n. 18, fol. 8r-8v. Lors des fêtes de l'ordre de l'Annonciade, l'un des moments les plus importants prenait place au terme de la messe donnée au nom de la Vierge : le maître des cérémonies *Savoie* amenait le souverain de l'ordre, puis chacun des chevaliers, faire une offrande à l'autel, également en allant les chercher un à un, puis en les accompagnant : T. Brero, « La fête de l'ordre », *op. cit.*, p. 322-324.

45.- Certaines villes disposaient elles aussi de hérauts : Franck Viltart, Henri Simnneau, « City Heralds in the Burgundian Low Countries », dans K. Stevenson (éd.), *The Herald in Late Medieval Europe*, Woodbridge, 2009, p. 93-110.

d'armes. Au sein de ces obsèques qui mêlaient sacré et profane, les hérauts d'armes étaient de véritables officiants, aux côtés des prélats qui célébraient les messes. La formule de Maurice Keen, qui qualifie les hérauts de « prêtres séculiers de la chevalerie »<sup>46</sup> trouve ici un écho particulier, que les pages suivantes ne feront que confirmer.

Dans cet ordre d'idée, signalons d'ailleurs que des rituels particuliers pouvaient entourer l'entrée en fonction des officiers d'armes. Les rois d'armes pouvaient être couronnés<sup>47</sup> et les hérauts baptisés<sup>48</sup>. Il s'agissait de véritables rites de passage, qui accompagnaient la prestation de leur serment. Le souverain baptisait le héraut avec du vin, lui attribuant un nouveau nom (son nom d'office), en une cérémonie qui marquait aussi un net changement de statut : le héraut renonçait dans une certaine mesure à son identité propre pour devenir une personne publique, bénéficiant dès lors de l'immunité diplomatique. Cette transformation était presque irréversible : on ne cessait d'être héraut que si l'on devenait chevalier, si l'on entraît dans les ordres ou si l'on était condamné pour un crime<sup>49</sup>. Nous n'avons pas trouvé de rites d'intronisation à l'office d'armes de ce type en Savoie, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils n'y étaient pas pratiqués. Leur existence atteste néanmoins du statut particulier, presque sacerdotal qui était alors celui des hérauts.

### Des cris et des gestes pour matérialiser la transformation

Les hérauts que nous avons jusqu'ici évoqués sont toujours restés silencieux, leur simple présence servant à faire sens. Mais au sein des cérémonies princières, les officiers d'armes pouvaient aussi accomplir des gestes performatifs : c'est ainsi parfois à travers leurs mains ou par l'intermédiaire de leurs paroles (plus particulièrement de leurs cris<sup>50</sup>) que s'accomplissait le rite de passage, un constat particulièrement flagrant en ce qui concerne les obsèques.

Le rituel des funérailles, tel qu'il était pratiqué depuis les années 1420 par les rois de France et depuis le tournant du XVI<sup>e</sup> siècle par la plupart des familles duciales de l'espace francophone, accordait en effet un rôle de première importance aux hérauts. Nous avons vu comment, suite à la messe de funérailles, l'offrande chevaleresque et celle des parents du deuil étaient menées par des officiers d'armes. La suite du cérémonial accordait à l'un de leurs confrères une place encore plus importante : le héraut du défunt abaissait puis rétablissait une

46.- [...] *a kind of secular priesthood of chivalry*. cit. par L. Hablot, *op. cit.*, p. 791.

47.- Gert Melville, « ... et en tel estat le roy Charles luy assist la couronne sur le chief. Zur Krönung des französischen Wappenkönigs im Spätmittelalter », dans M. Steinicke et S. Weinfurter (éd.), *Investitur- und Krönungsrituale. Herrschaftseinsetzungen im kulturellen Vergleich*, Cologne, 2005, p. 137-161.

48.- Sur le baptême des hérauts, cf. L. Hablot, *op. cit.*, p. 770, 799-802 ; G. Melville, « Pourquoi des hérauts d'armes ? », *op. cit.*, p. 500 ; T. Hiltmann, « Vieux chevaliers », *op. cit.*, p. 524.

49.- L. Hablot, *op. cit.*, p. 800-801.

50.- Sur le cri des officiers d'armes, cf. Didier Lett et Nicolas Offenstadt, « Les pratiques du cri au Moyen Âge », dans D. Lett et N. Offenstadt (éd.), *Haro, Noël, Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, 2003, p. 23-24, 30-31 ; Torsten Hiltmann, « Or oyez... Les hérauts d'armes dans l'espace sonore », dans L. Hablot et L. Vissière (éd.), *Les paysages sonores du Moyen Âge à la Renaissance*, Rennes, 2016, p. 178-182.

pièce d'honneur pour signifier la transmission du pouvoir, déposait ou brisait son bâton en signe de caducité et, enfin, lançait des cris qui rendaient effective l'intronisation du nouveau souverain.

Voici comment ce rituel est décrit en 1534 dans le récit des funérailles de Philippe de Savoie, comte de Genevois. Une fois la messe, les offrandes et l'oraison funèbre terminées, le cercueil du prince fut porté en terre.

Lors le grand banniere aux plaines armes [du comté de Genevois], quy avoit tousjours demeuré droicte, fut par le sieur de Dheree<sup>51</sup> baissee et couchee en terre devant le grand autel ; en ce mesme instant, l'herault Genevoys jetta son baston semblablement a terre, et par trois fois en voix piteuse et lamentable criat :

Le duc de Nemours, comte de Geneve et Genevoys, et baron de Faucigny est mort.

Et peu d'intervalle appres, redressa son baston en hault, et semblablement, le grand banier fut dressé, et alors il criat par trois fois :

– Vive monsieur Jaques de Savoye<sup>52</sup>, nostre comte nouveau !<sup>53</sup>

Dans cette scène, le héraut est celui par lequel la passation du pouvoir s'effectue. Le geste de baisser un objet (le pennon, symbolisant le comté, et le bâton, représentant la charge du héraut) puis de le relever triomphalement, associés au cri rituel lancé par *Genevois*, matérialisent littéralement la transition d'un principat à l'autre.

Ce rituel était loin d'être propre à la Savoie, qui l'avait d'ailleurs adopté assez tardivement, puisque l'exemple susmentionné, qui date de 1534 en est la première occurrence<sup>54</sup>. La nature de l'objet qui était abaissé puis relevé pour symboliser la passation du pouvoir variait selon les cours : il pouvait s'agir de l'écu (Foix-Béarn, 1414), de l'épée (Bourgogne, 1467 ; France, 1498 ; Lorraine, 1508) ou d'une cotte d'armes (Orléans-Longueville, 1513)<sup>55</sup>. La personne qui effectuait cet abaissement puis ce redressement pouvait également changer selon les États : il pouvait s'agir d'un héraut, comme en Savoie, mais aussi de l'écuyer du défunt ou, encore, du successeur lui-même. En revanche, quel que soit le lieu, c'est systématiquement à un héraut que revenait le cri rituel.

En 1422, quand le roi d'armes *Berry* annonça solennellement la mort du roi de France Charles VI, la célèbre réponse « Vive le roi ! » fut proclamée pour

51.- Amédée de Dérée, un gentilhomme de la région du Genevois, chargé de porter la bannière dans la procession.

52.- Jacques de Savoie-Nemours (1531-1585), fils du défunt et de Charlotte d'Orléans-Longueville, alors âgé de deux ans.

53.- AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 15, n. 18, fol. 9r.

54.- Il faut cependant préciser qu'il n'y avait pas eu de mort d'homme adulte dans la famille de Savoie depuis trente ans, et que les funérailles précédentes étaient essentiellement documentées par des sources comptables, qui par essence ne s'attardent pas souvent sur les gestes et les paroles.

55.- M. Gaude-Ferragu, *op. cit.*, p. 259-262, 264 ; Monique Chatenet, « "Piteux triomphes" et "lamentables pompes". Les obsèques des Orléans-Longueville aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », dans J. Guillaume (éd.), *Demeures d'éternité : églises et chapelles funéraires aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2005, p. 246.

la première fois ; elle devint ensuite traditionnelle lors des obsèques royales<sup>56</sup>. Il faut en revanche attendre les funérailles de Pierre II de Bourbon en 1503 pour qu'une semblable annonce prenne place lors de funérailles ducales. Un précédent avait été créé : dès lors, la plupart des maisons princières adoptèrent ce cri de transmission du pouvoir, en lui donnant quelques variantes. Par exemple, en 1507, aux funérailles de Philippe le Beau, le roi d'armes *Toison d'or* annonça « Le roy est mort. Vive dom Charles, par la grace de Dieu archiduc d'Autriche, prince des Espagnes ! »<sup>57</sup>. Aux obsèques de François II d'Orléans-Longueville, en 1513, le héraut *Champagne* proclama : « Il est mort, il est mort, le noble prince Monseigneur François d'Orleans, duc de Longueville, devant Dieu soit son âme. Vive le noble prince Monseigneur Louys d'Orleans, duc de Longueville ! »<sup>58</sup>.

Ces cris rituels, particulièrement frappants, connurent probablement un glissement d'une cérémonie vers l'autre. Le héraut *Picardie*, qui relate en 1518 le baptême de François de France, fils de François I<sup>er</sup> et de Claude de France, rapporte ainsi qu'au terme du rituel baptismal, les rois d'armes *Bretagne* et *Normandie* crièrent par trois fois « Vive monseigneur le Dauphin ! » : le nourrisson qui venait de recevoir le sacrement était déjà désigné comme successeur à la couronne<sup>59</sup>. À cette époque, un nouvel usage s'installa : c'étaient les hérauts qui, au sortir l'église, annonçaient à la foule le nom qui avait été donné à l'enfant (lequel était, théoriquement, encore inconnu jusque-là). Ainsi, à Turin, en 1567, à l'occasion du baptême du fils du duc Emmanuel-Philibert de Savoie, le futur Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, les hérauts crièrent *Viva il serenissimo principe di Piemonte Carlo Emanuele !*, cette exclamation étant reprise par la foule. Tout en faisant cette proclamation, les hérauts crièrent largesse en jetant des pièces et des médailles commémoratives du baptême à la population<sup>60</sup>.

Les hérauts étaient donc les officiants qui rendaient le rituel efficace : ce sont eux qui officialisaient la mort du souverain et l'avènement de son successeur, eux qui proclamaient la venue au monde d'un nouvel héritier en dévoilant son nom. Ils étaient le vecteur performatif par lequel la monarchie faisait les plus importantes de ses annonces. Pour reprendre une formule de Gert Melville, « ils exerçaient des fonctions pour ainsi dire constitutionnelles de la vie politique »<sup>61</sup>.

Ces proclamations étaient peut-être encore plus importantes au sein des cours princières que dans les cours royales puisque, contrairement aux rois, les ducs et les comtes n'étaient pas couronnés. À défaut donc d'un rite d'intronisation aussi puissant que celui du sacre ou du couronnement, dans une cour ducale comme celle de Savoie, l'instauration d'un nouveau souverain devait se faire par

56.- R. E. Giesey, *op. cit.*, p. 195-222. Le cri célèbre « Le roi est mort, vive le roi ! » n'apparut sous cette forme exacte qu'aux funérailles de Louis XII, en 1515. *Ibid.*, p. 219.

57.- L'archiduc d'Autriche Philippe le Beau était en effet roi de Castille par sa femme. Quant à « dom Charles », il s'agit du futur Charles Quint. M. Gaude-Ferragu, *op. cit.*, p. 265.

58.- M. Chatenet, *op. cit.*, p. 246.

59.- Théodore et Denis Godefroy, *Le Ceremonial françois*, Paris, 1649, vol. II, p. 142.

60.- Thalia Brero, « Geburt und Taufe », dans W. Paravicini (éd.), *Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich. Hof und Schrift*, Ostfildern, 2007, p. 207.

61.- G. Melville, « Pourquoi des hérauts d'armes ? », *op. cit.*, p. 494. Cf. également Hablot, *op. cit.*, p. 789-797.

l'intermédiaire d'autres rituels. C'est pourquoi les cérémonies des funérailles du prédécesseur ou du baptême du successeur étaient surinvesties, car elles ritualisaient aussi l'investiture du nouveau duc ou manifestaient la continuité de la dynastie en désignant son héritier. Et c'est aux hérauts d'armes qu'était confiée la tâche de parachever ces rites de passage qui, dans le cas des familles régnantes, prenaient une dimension d'événement historique : c'était en effet à eux que revenait la clôture d'un règne et l'ouverture du suivant.

**Le héraut, officiant de la « religion de chevalerie » :  
le rite d'attribution d'un titre de noblesse**

Une célébration particulière réunit les différentes attributions cérémonielles des hérauts, dont elle présente presque une synthèse. Il s'agit de l'attribution d'un titre comtal, en 1521, par Charles II de Savoie à l'un de ses vassaux, le très puissant Laurent de Gorrevod – un Bressan qui faisait alors carrière aux Pays-Bas, à la cour de Marguerite d'Autriche, et qui allait bientôt partir pour l'Espagne, où il allait devenir grand maître d'hôtel de Charles Quint<sup>62</sup>. Charles II offrit en effet à cet influent personnage le titre de comte de Pont-de-Vaux à Genève, le 28 janvier 1521, au moyen d'un rituel très élaboré qui prit place devant une nombreuse assistance.

La cérémonie commença, comme il se doit, par une procession faisant défiler toute la cour, dans laquelle le duc de Savoie était précédé de ses hérauts *Savoie*, *Bonnes Nouvelles*, *Piémont* et *Chablais*. Une fois le souverain installé sur son trône, le roi d'armes *Savoie* accompagna les principaux seigneurs à leurs places et rejoignit les autres hérauts, qui conservaient près d'eux, « sur une escabelle, les ornemens comitaux » nécessaires au rituel qui allait suivre.

Laurent de Gorrevod commença par tendre une bannière à ses armes au roi d'armes *Savoie*, qui l'amena auprès du duc et l'inclina, « en signe de toute obéissance ». Le duc donna alors un grand coup d'épée sur la tête de la bannière, puis *Savoie* en rompit la haste et la jeta par la fenêtre : la bannière brisée fut récupérée dans la cour par les hérauts *Genevois* et *Chablais*. Les rois d'armes *Savoie* et *Bonnes Nouvelles* déshabillèrent alors Laurent de Gorrevod et lui firent revêtir une nouvelle robe, une nouvelle ceinture et un « manteau comtal ». À genoux devant le duc, Gorrevod prêta un serment de loyauté au terme duquel Charles II lui-même le coiffa d'un bonnet comtal, lui remit une épée et l'embrassa.

Le roi d'armes *Savoie* mena ensuite le nouveau comte s'asseoir et « pource que chacun écoutait et ne sçavait la plus part si le tout était parachevé ou non, Savoie publia à haute et intelligible voix la consommation de cette création ». Cette proclamation, intégralement retranscrite dans le récit de la cérémonie, commençait par « Or oyés, or oyés, or oyés ! », se poursuivait par l'annonce du titre comtal obtenu par Laurent de Gorrevod et se terminait par « Vive le duc notre très redouté seigneur ! »<sup>63</sup>.

62.– À son sujet, cf. André Chagny, *Correspondance politique et administrative de Laurent de Gorrevod, conseiller de Marguerite d'Autriche et Gouverneur de Bresse (1<sup>re</sup> partie, 1507-1520)*, Lyon, 1913.

63.– S. Guichenon, *op. cit.*, p. 651-656. Cf. aussi L. C. Gentile, *Riti ed emblemi, op. cit.*, p. 102-103.

Ce rituel montre bien à quel point les cérémonies de cour étaient perméables les unes aux autres en ce début de Renaissance. Pour indiquer le changement de statut du bénéficiaire – qui accédait à la dignité comtale au terme de la cérémonie – et le rendre effectif, on avait convoqué divers éléments parmi les plus efficaces d'autres rites de passage, les rassemblant pour créer une procédure originale. Au sein de celle-ci, les hérauts endossent tour à tour toutes les identités qu'ils avaient pu revêtir dans les différentes cérémonies de cour que nous avons précédemment évoquées : ils annoncent l'arrivée du prince en le séparant physiquement du reste de la cour ; ils mettent en ordre les participants ; ils jouent les officiants lors du cérémonial, faisant la navette entre les différents protagonistes et manipulant les objets par lesquels le cérémonial s'effectue ; ils officialisent le changement de statut par une proclamation et des vivats.

Mais ce n'est pas tout. Au terme du festin qui suivit la cérémonie, le roi d'armes *Bonnes Nouvelles* adressa à Laurent de Gorrevod une *Oraison morale* dans laquelle il l'incitait à exercer ses nouvelles fonctions avec libéralité : après avoir reçu deux grandes tasses d'argent de la part du nouveau comte, les hérauts crièrent largesse parmi l'assemblée, puis le bal commença. Le récit de ces événements nous est donné par *Bonnes Nouvelles* lui-même, qui ajoute à la fin de sa narration deux pièces poétiques de sa main, dédiées à Laurent de Gorrevod : un poème ayant Largesse pour thème et une longue pièce poétique intitulée *Débat solatieux de Madame Fortune et de Madame Vertu*. Dans ce dernier texte, les deux allégories se disputaient les raisons du succès de Laurent de Gorrevod et, incapables de se mettre d'accord, se tournaient vers une autorité : le roi d'armes *Bonnes Nouvelles* lui-même, qui, en vers, mettait un terme à leur différend<sup>64</sup>.

Non seulement auteur du long récit qui relatait la cérémonie, *Bonnes Nouvelles* avait aussi rédigé les poèmes panégyriques qui solennisaient l'événement : deux types de textes fort différents, qui nous mènent à nous interroger sur le rôle que les hérauts jouaient à la suite des cérémonies princières, en contribuant par leurs écrits à la conservation de la mémoire de l'événement et à sa publicisation.

### Après le rituel : la consignation par écrit de l'événement

L'un des témoignages les plus marquants de la promotion sociale que connut généralement l'office d'armes au XV<sup>e</sup> siècle est la multiplication d'écrits de la part des hérauts : armoriaux, traités sur le blason, généalogies, chroniques, récits de voyage, rapports d'ambassades, poèmes encomiastiques, instructions relatives à l'organisation de tournois et de rituels, récits de cérémonies...<sup>65</sup> Ces divers

64.– S. Guichenon, *op. cit.*, p. 656-662.

65.– Au sujet des activités littéraires des hérauts, cf. Godfrey Allen Lester, « The Literary Activity of the Medieval English Herald », *English studies. A journal of English Language and Literature*, 1990, t. 71, p. 222-229 ; *Id.*, « Fifteenth-Century English Heraldic Narrative », *The Yearbook of English Studies*, 1992, t. 22, p. 201-212 ; Jeanne Verbij-Schillings, « Un héraut-historien au début du XV<sup>e</sup> siècle : Bavière (autrefois Gueldre) », *Revue du Nord*, 2006, n° 366-367, p. 706 ; G. Melville, « Pourquoi des hérauts d'armes ? », *op. cit.*, p. 495.

textes pouvaient d'ailleurs être réunis dans des livres d'office, autrement dit, des recueils composites de textes utiles à l'exercice du métier de héraut<sup>66</sup>.

Toutefois, contrairement à certains de leurs collègues européens, les officiers d'armes savoyards du XV<sup>e</sup> siècle semblent assez peu se piquer d'écriture. La Savoie ne connut ainsi pas de hérauts-historiens comme le polyglotte Clayes Heyensoon, alias *Gueldre* puis *Bavière*, qui rédigea en 1409 une savante chronique de Hollande remontant jusqu'à l'époque de l'Empire romain<sup>67</sup> ; ni de hérauts-biographes, comme, en Angleterre, *Chandos*, qui rédigea une vie du Prince Noir vers 1385<sup>68</sup> ; ni de hérauts-chroniqueurs comme, en Bourgogne, Jean Lefèvre de Saint-Rémy († 1468), alias *Toison d'or*<sup>69</sup> ou, pour l'Angleterre des années 1470, le poursuivant *Bluemantle*<sup>70</sup>.

Ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle que la cour de Savoie produira son premier héraut-littérateur en la personne de Jean de Tournai, alias *Bonnes Nouvelles*, qui pour sa part, semble s'être spécialisé dans les récits de cérémonie, un genre qui était d'ailleurs dans l'air du temps<sup>71</sup> : le spécimen le plus frappant étant peut-être le récit rédigé en 1514 par Pierre Choque, alias le roi d'armes *Bretagne*, sur les funérailles d'Anne de Bretagne, reine de France. Ce manuscrit enluminé fut exécuté à près de quarante exemplaires, envoyés à la parentèle de la reine de France et aux têtes couronnées d'Europe, parmi lesquelles le duc de Savoie Charles II<sup>72</sup>.

Les productions de *Bonnes Nouvelles* étaient certes d'une ampleur plus modeste, mais elles étaient tout de même sans doute destinées à être conservées et à circuler. Deux récits que nous avons plusieurs fois évoqués au cours des pages précédentes sont de sa main : il s'agit de celui qui relate l'attribution du titre comtal à Laurent de Gorrevod (Genève, 1521)<sup>73</sup> et celui qui rapporte le baptême

66.– T. Hiltmann, *Spätmittelalterliche Heroldskompendien*, *op. cit.* ; Wim van Anrooij, « Hendrik Van Heessel, héraut à la cour impériale et à la cour de Bourgogne », *Revue du Nord*, 2006, n° 366-367, p. 709-726. Les archives turinoises renferment un manuscrit composite réunissant une petite trentaine de textes relatifs à l'ordre de l'Annonciade (statuts, lettres, comptes, serments, ordonnances, etc.), la plupart datant du principat de Charles II de Savoie. Il s'agit donc probablement du livre d'office de Jean de Tournai, alias le héraut *Bonnes Nouvelles*, mais il faudrait une analyse codicologique que nous n'avons pas eu l'occasion d'effectuer pour s'assurer que cette compilation n'est pas ultérieure. AST, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 1, n. 5.

67.– J. Verbij-Schillings, *op. cit.*, p. 693-707.

68.– G. A. Lester, « The Literary Activity », *op. cit.*, p. 223.

69.– Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chronique*, éd. F. Morand, Paris 1876-1881, 2 vol.

70.– G. A. Lester, « Fifteenth Century », *op. cit.*, p. 203.

71.– Au sujet de ce type de textes, cf. Thalia Brero, « Recollecting Court Festivals. Ceremonial Accounts in 16<sup>th</sup> Century Savoy », dans M. Vester (éd.), *Sabaudian Studies: Political Culture, Dynasty, and Territory (1400-1700)*, Kirksville, 2013, p. 109-126. G. A. Lester, « Fifteenth Century », *op. cit.*, p. 204-205 donne une liste des récits de cérémonie de la main de hérauts anglais.

72.– L'édition la plus récente de ce texte figure dans Elizabeth A. R. Brown *et al.*, « *Qu'il mectre ma povre ame en celeste lumiere* ». *Les funérailles d'une reine, Anne de Bretagne (1514)*. *Textes, images et manuscrits*, Turnhout, 2013 [Pecia, 15 (2012)]. Pour une biographie de Pierre Choque, cf. M. Jones, « Malo et Bretagne », *op. cit.*, p. 610-615. Le manuscrit envoyé au duc de Savoie est conservé à l'AST, Corte, Biblioteca antica, manoscritti, Jb.II.20.

73.– Éd. par S. Guichenon, *op. cit.*, t. IV/2, p. 651-662.

d'Emmanuel-Philibert de Savoie (Chambéry, 1528)<sup>74</sup>. Il n'est toutefois pas du tout impossible que le roi d'armes de l'ordre de l'Annonciade ait été l'auteur d'autres récits, qui n'auraient pas été retrouvés.

De par leur rôle d'organiseurs, voire d'acteurs au sein du rituel, les hérauts étaient en effet les personnes idéales pour relater la cérémonie. Les sources nous montrent d'ailleurs que l'on veillait à disposer les officiers d'armes aux meilleures places pour qu'ils puissent suivre de manière optimale la célébration<sup>75</sup>. Les récits de cérémonie du tournant du XVI<sup>e</sup> siècle sont d'ailleurs caractérisés par une certaine obsession des préséances : la plus importante partie de ces documents consiste en fait en l'ordre de marche, qui indique précisément l'emplacement de chacun dans la procession – autrement dit, une préoccupation de premier plan pour les officiers d'armes.

Comme l'a montré G. A. Lester<sup>76</sup>, les productions littéraires des hérauts s'avéraient souvent une synthèse de différents documents : textes préparatoires, récits divers, listes, correspondance... Les deux récits de *Bonnes Nouvelles* n'échappent pas à ce constat : ils font ainsi coexister de longues énumérations des personnages présents avec l'insertion de poèmes de circonstance (de sa main pour le texte de 1521, de celle de l'indiciaire Myozinge pour celui de 1528). Mais surtout, on constate que le roi d'armes *Bonnes Nouvelles* avait de claires prétentions littéraires. Quand il énumère les participants à la procession baptismale d'Emmanuel-Philibert de Savoie, voici par exemple comme il présente les musiciens :

Après ceulx, en grand joye et jubilation, marchoyent force instrumentz musicaulx de toutes sortes, faisant une delicieuse armonye si copieusement delectant l'oye des escoutantz qu'oncques Orpheus, en ses cordons lyricques, n'armonisa plus delicatement quand il alla par son grand hardement querre Erudice es sales plutonicques<sup>77</sup>.

Cet extrait nous renseigne au passage sur la culture du roi d'armes qui, dans ses textes, nomme à tour de bras personnages de la mythologie gréco-romaine et auteurs antiques, et qui n'hésite pas, en partant d'un emblème brodé sur une tapisserie (la sphère armillaire), à donner au lecteur de sa relation du baptême d'Emmanuel-Philibert de Savoie une leçon de géographie et de navigation marine s'étendant sur plusieurs pages<sup>78</sup>. Autant d'éléments qui indiquent que les récits de ce type n'étaient pas uniquement destinés à conserver la mémoire de l'événement et de la manière dont il s'était déroulé, mais qu'ils avaient bel et bien, en plus, une vocation littéraire.

Incontournables, les hérauts l'étaient sans conteste dans les rituels princiers de la fin du Moyen Âge. Insaisissables ? Encore et toujours ! Mais au terme de ce

74.- Éd. par T. Brero, *Les baptêmes princiers*, op. cit., p. 340-363.

75.- G. A. Lester, « The Literary Activity », op. cit., p. 224.

76.- *Id.*, « Fifteenth Century », op. cit., p. 206-210.

77.- T. Brero, *Les baptêmes princiers*, op. cit., p. 348.

78.- *Ibid.*, p. 352

tour d'horizon des fonctions cérémonielles qu'ils exerçaient à la cour de Savoie, on peut proposer quelques réflexions qui contribueront peut-être à saisir un peu mieux la nature du *bel office* qu'exerçaient ces rois d'armes.

Tout d'abord, c'est souvent par l'intermédiaire des hérauts qu'était scandé le temps des cérémonies. Les fonctions annonciatrices des hérauts (qu'elles soient verbales, par leurs proclamations, ou non verbales, par leur simple apparition en tabard) s'exerçaient souvent au début ou à la fin d'une célébration – comme dans les tournois, d'ailleurs, où c'étaient eux qui ouvraient les joutes en énonçant les règles et en présentant les combattants, et eux qui les clôturaient en désignant les vainqueurs.

Les hérauts délimitaient aussi l'espace du sacré et celui de la majesté. Dans les rituels princiers, c'est en leur compagnie seulement que l'on se rendait à l'autel pour faire une offrande. Ils séparaient physiquement le souverain de sa cour, aussi bien en le précédant dans les processions qu'en faisant passer tous les contacts avec le prince – vivant ou mort – par leur intermédiaire. Les objets ne pouvaient être directement tendus au prince : ils devaient passer par le filtre du héraut. Il en résultait un effet de distance qui s'avérait un ingrédient très efficace dans la mise en scène du pouvoir : de la même façon que l'on ne peut regarder le soleil en face, on ne pouvait, lors des rituels, interagir avec la personne princière qu'au travers de l'intercession d'un officier d'armes.

Cette médiation était aussi valable dans l'autre sens. Le souverain n'allait pas prendre la parole et élever la voix pour faire lui-même une proclamation officielle. S'il était l'instance suprême qui décidait de tout, les annonces solennelles qui émaillaient les célébrations étaient effectuées par l'entremise des officiers d'armes. Le héraut était la voix de son maître, voire, dans le cas des cris rituels pratiqués aux obsèques, celle de la monarchie elle-même.

Le héraut était ainsi un personnage liminaire, à cheval entre deux mondes. Dans les rites de passage princiers, c'est lui qui verbalisait la transition entre un état et un autre, lui qui incarnait le passage entre les époques, entre les règnes et entre les souverains. À la fin du Moyen Âge, la sacralisation croissante qui entourait le pouvoir princier et la personne du monarque appelait peut-être le développement d'un office particulier, voué justement à la glorification de la dynastie régnante et de ses représentants. À la définition de Maurice Keen, déjà évoquée, du héraut comme « prêtre séculier de la chevalerie », on pourrait donc ajouter une nuance en avançant que les officiers d'armes exerçaient un quasi-sacerdoce au service de la majesté du souverain.

Cette fulgurante ascension sociale qui vit, en quelques décennies, les hérauts savoyards passer du statut de simples messagers à celui d'officiers auliques de premier rang, est indissociable de la représentation de plus en plus élaborée du pouvoir princier qui caractérise le tournant du XVI<sup>e</sup> siècle. En Savoie, cette époque ne fut pas seulement caractérisée par une inflation des pratiques rituelles, mais aussi par une réorganisation du cérémonial dans son ensemble. Les célébrations n'étaient plus considérées isolément, comme cela avait été le cas auparavant, mais elles étaient désormais envisagées en réponse les unes

aux autres<sup>79</sup>. Cette mise en place d'un véritable système cérémoniel, dans lequel les rituels interagissaient, s'empruntaient leurs composantes les plus efficaces et s'agençaient de manière à représenter chacun une facette du pouvoir princier, faisait la part belle aux hérauts, dénominateurs communs entre les différentes célébrations.

Il apparaît en effet clairement que l'organisation des cérémonies princières se professionnalisa au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, dans un mouvement qui englobait également la narration de l'événement par un récit de cérémonie – et par là même sa publicisation.

Mais ce constat n'est valable, en Savoie du moins, que pour les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle. À la fin du siècle, le cérémonial aura déjà beaucoup changé : laissant de moins en moins de place aux rites de pouvoir pour en donner plus aux purs divertissements – tels les ballets de cour, les représentations théâtrales et les bals – il sera désormais l'affaire d'une multitude de personnages. Le détenteur d'une charge nouvelle, le maître de cérémonie, conceptualisera l'événement ; les maîtres d'hôtel veilleront à son bon déroulement ; l'historiographe de cour ou le poète officiel le relatera ensuite. Le temps du héraut qui centralisait toutes ces fonctions en concevant la cérémonie, en y participant, puis en la relatant, était bien révolu.

En 1536, la Savoie fut envahie par les Bernois et les Français, qui se partagèrent son territoire : pendant vingt-trois ans, l'État savoyard cessa d'exister, jusqu'à ce qu'en 1559, le fils de Charles II de Savoie, le duc Emmanuel-Philibert, ne récupère son duché. Tout était alors à reconstruire : une bonne partie des officiers du temps de son père étaient morts, ou peu s'en faut. Sur les six postes de hérauts qui existaient avant l'invasion, il n'en conservera qu'un seul : *Bonnes Nouvelles*, à la fois roi d'armes de Savoie et de l'ordre de l'Annonciade. Son rôle devint d'ailleurs de plus en plus restreint. N'ayant plus qu'une fonction d'apparat lors des cérémonies de l'ordre, l'importance à la cour de Savoie de ce roi d'armes solitaire ira déclinant, ses gages et ses responsabilités diminuant<sup>80</sup>.

Les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle savoyard apparaissent ainsi comme un âge d'or, tant pour les rituels de cour que pour le métier de héraut. Le cérémonial princier prend alors une ampleur inégalée, tout en se réorganisant en un mouvement allant vers la centralisation, les diverses célébrations étant désormais considérées comme appartenant à un tout. Le héraut apparaît comme l'un des personnages-clés de cette mutation : à ses activités jusqu'alors mi-diplomatiques et mi-militaires, s'adjoignent des fonctions cérémonielles de plus en plus importantes. Mais à la fin du siècle, ce système cérémoniel éclate et le métier de héraut commence son inéluctable déclin.

79. – T. Brero, *Le cérémonial princier*, op. cit.

80. – L. C. Gentile, « Du héraut au *blasonatore* », op. cit., p. 103-107.